



Silvia Nugara

Université de Turin, Italie

silvia.nugara@unito.it

La réflexion proposée par ce numéro de *Synergies Italie* interroge le rapport entre deux notions très complexes, celle d'institution et celle de genre / *gender*, par l'intermédiaire du discours, c'est-à-dire de productions verbales analysées à la lumière de l'articulation langagier / social.

Le concept d'institution a une portée très large dans les sciences du langage et dans les sciences humaines et sociales, ce qui s'accompagne, cependant, d'une certaine variabilité définitionnelle et d'usage du terme. Dans *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Émile Benveniste utilise la langue comme moyen d'analyse de l'organisation sociale et parle de « l'institution comme structure latente, enfouie dans la préhistoire linguistique » (1969 : quatrième de couverture). Il se réfère « non seulement [aux] institutions classiques du droit, du gouvernement, de la religion, mais aussi [à] celles, moins apparentes, qui se dessinent dans les techniques, les modes de vie, les rapports sociaux, les procès de parole et de pensée » (*Ibid.* : 9).

Les institutions se configurent également comme des organes, des groupements sociaux dont le statut et le fonctionnement sont établis par le droit (le Parlement, les organisations internationales, l'Armée, l'Église, etc.). Ces acteurs se caractérisent par l'autorité dont ils sont investis dans leur milieu, c'est-à-dire par la capacité qu'ils ont de créer quelque chose (un des sens du mot latin *auctoritas*). Cette capacité n'est pas extérieure au discours, instance incontournable de l'agir social, dimension en même temps symbolique et édicatrice du pouvoir d'action, qui impose ses propres lois, ses propres systèmes. Pour cette raison, l'analyse des discours institutionnels s'intéresse aux formes langagières par lesquelles l'autorité s'institue, se légitime et se pérennise en insistant sur les contraintes formelles qui conditionnent la source énonciative (Maingueneau, 1991 ; Oger et Ollivier-Yaniv, 2003 ; Duchêne, 2004).

Claire Oger et Caroline Ollivier-Yaniv (2006) distinguent alors *les* discours institutionnels du discours instituant. Les uns incluent les productions discursives diverses que les membres d'un appareil peuvent produire de manière plus ou moins officielle et à titre personnel ou dans l'exercice de leurs fonctions. L'autre est le discours officiel, soumis à des impératifs de dé-subjectivisation et d'homogénéité énonciative qui permettent au locuteur de s'instituer tout en créant un certain ordre des choses. Dans

l'optique qui était celle de Michel Foucault, les institutions sont alors appréhendées comme lieux de production de discours qui fondent des normes, des conduites, des règles de formation et de validation d'autres discours. Alice Krieg-Planque et Claire Oger (2010) définissent les discours institutionnels au sens large du fait qu'ils semblent découler de deux principes conjoints de formation : le premier de stabilisation du dit par le biais de répétitions, de formules et d'autres formes de figement, d'implicites et d'effets d'évidence, le second de neutralisation de toute opposition sociale conflictuelle par la construction d'un discours technocratique (voir les travaux de Cussó et Gobin sur le « discours expert ») ou par l'adoption de formulations consensuelles et de stratégies de silencement (Orlandi, 1996).

Aborder les discours institutionnels peut donc revenir à dégager des positionnements idéologiques là où ils semblent s'estomper. C'est ce que se proposent les auteurs réunis dans ce dossier de *Synergies Italie* en s'appuyant sur des savoirs issus d'horizons disciplinaires divers (linguistique, sciences de la communication et de l'information, droit, sociologie, anthropologie) et sous des angles théorico-méthodologiques variés (analyse du discours, *critical discours analysis*, logométrie, pragmatique, argumentation, sémantique lexicale, analyse de contenu). Qui plus est, ces types de discours sont questionnés ici au prisme d'un domaine où la frontière entre faits sociaux et faits naturels est problématique, à savoir le genre / *gender*.

Le genre est une « catégorie sociale imposée sur un corps sexué » (Scott, 1988 [1986] : 129). Elle peut être considérée comme une institution si, dans la perspective qui est celle de John Searle, nous identifions les faits institutionnels aux faits sociaux qui sont *institués*, c'est-à-dire dissociés des individus et incorporés dans des organes ou dans des pratiques collectives, et qui s'opposent aux faits naturels. Selon Searle (1998 et 2005), les faits institutionnels résultent d'une capacité symbolique permettant l'assignation collective à un fait brut X d'un statut sémantique Y dans un contexte C. La règle « X compte comme Y dans le contexte C » génère un système de comportements, de normes, de droits, de devoirs, d'autorisations qui fournit aux agents des raisons d'agir qui sont indépendantes de leurs désirs. Pour qu'aboutisse cet acte d'assignation de sens, de création d'un sens commun, l'institution nécessite cependant d'un principe que Mary Douglas appelle *stabilisateur* et qui repose sur la naturalisation des classifications sociales :

Il doit y avoir une analogie qui fonde la structure formelle d'un ensemble de relations sociales essentielles par référence avec le monde naturel ou supra-naturel, l'éternité ou n'importe quel champ qui ne soit pas déterminé socialement. Dès que cette relation d'analogie est étendue à d'autres ensembles de relations sociales, et, par effet de retour, à l'ordre naturel lui-même, sa récurrence formelle lui permet d'être aisément reconnue et de tirer sa vérité d'elle-même. (Douglas, 1999 [1986] : 68)

Les analogies avec le monde naturel permettent donc de légitimer les institutions sur la base de leur adéquation à une nature métahistorique construite comme telle. Ainsi, par exemple, la division sexuelle du travail trouve son fondement rhétorique dans une prétendue complémentarité des hommes et des femmes par analogie avec la complémentarité du jour et de la nuit, de la main droite et de la gauche. Par conséquent, on peut soutenir que la différence sexuelle entre hommes et femmes est construite pour fonder discursivement et socialement un système de division binaire et de hiérarchisation (le genre). Partant, le genre est aussi une catégorie d'analyse utilisée pour signifier des rapports de pouvoir qui façonnent les corps et les esprits pour qu'ils correspondent à l'idée binaire de nature qu'il établit (Wittig, 2001 [1980]). Sous cet angle, plusieurs articles de ce numéro de *Synergies Italie* qualifient comme 'institutionnels' ces discours dont les stratégies énonciatives et rhétoriques se déploient pour naturaliser des constructions sociales en les rendant évidentes.

En même temps, le discours de certains acteurs institutionnels reprend, tout en les modifiant, les analyses féministes du genre, ce qui ne va pas sans poser des contradictions. Le processus d'institutionnalisation des politiques de genre advient de manière importante à partir de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Pékin de 1995 qui prescrit l'adoption de stratégies de *gender mainstreaming* à tous les niveaux des politiques publiques, suscitant d'importants débats conceptuels. Ces controverses se reflètent aussi sur les hésitations traductives de *gender mainstreaming* en langue française : *politiques sexospécifiques*, *approche intégrée pour l'égalité*, *intégration de la dimension de genre*, etc. (Raus, 2013). Très tôt, l'usage onusien de la catégorie de genre attire les critiques tantôt des catholiques qui y voient une tentative de porter atteinte aux fondements de la société, tantôt des féministes préoccupées par la dépolitisation du concept (Baden et Goetz, 1997) et par ses applications contre-productives (Falquet, 2003).

Après Pékin, une vaste production discursive institutionnelle aux niveaux national et international au sujet des rapports entre les genres a vu le jour. La question se pose alors d'analyser les discours divers élaborés par des institutions qui investissent différemment les questions de genre. Dans ce contexte se situent les contributions recueillies dans ce dossier de *Synergies Italie* qui explorent les discours de sources aussi diverses que les Nations Unies et ses agences spécialisées, le Conseil de l'Europe, l'Union Européenne et ses organes, le Vatican, les institutions étatiques ainsi que des productions textuelles telles que les appels à projets scientifiques européens, les débats parlementaires, les professions de foi, la jurisprudence, les encycliques, etc.

Quatre sections composent ce volume : la première aborde la mise en mots des rapports sociaux de sexes dans les discours internationaux, législatifs et politiques en insistant notamment sur le rapport entre institution, autorité et normes langagières et sociales.

Fabienne Baidier s'intéresse au discours international dans le domaine académique où l'introduction du mot *gender* se lie, depuis les années 1980, à la recherche d'une légitimité institutionnelle pour les études féministes ainsi qu'à la re-sémantisation du mot 'femme'. Son analyse lexicométrique et discursive se penche sur un appel à projets européen conçu pour « faire évoluer vers une égalité entre hommes et femmes » mais l'analyse s'appuie également sur un corpus complémentaire de documents du Parlement européen. Elle souligne la dimension performative de ce type de discours en l'appelant « autorisateur » du fait qu'il limite ce que l'on peut et doit dire au sujet de la catégorie « genre » dans le domaine social et scientifique. Ainsi, investir dans le genre devient un objectif économique qui permet d'exploiter des potentiels et de garantir la compétitivité en Europe. Ce discours prétendument neutre du point de vue politique révèle de ce fait son adhésion à l'idéologie néo-libérale.

La notion de discours institutionnel peut être tantôt utilisée par opposition à celle de discours politique pour insister sur l'effacement du caractère conflictuel des positionnements énonciatifs, tantôt constituer un hypéronyme pour indiquer des discours produits dans l'espace de la communication publique par des acteurs autorisés. Cette dernière est l'approche de Magali Guaresi qui analyse la gestion des rapports sociaux de sexe comme enjeu électoral et polémique dans un large corpus de professions de foi des élus députés au fil de la V^e République. Ce discours « encadré par la loi électorale » est analysé à partir d'une démarche textométrique qui permet de dégager l'articulation entre clivages partisan (droite/gauche) et sexuel (candidat/candidate) et mise en mots des enjeux (*parité, égalité, promotion des femmes, égalité des chances...*) au fil du temps. Si des dynamiques de 'normalisation lexicale' des revendications du mouvement des femmes sont à l'œuvre dans ce corpus (le *droit à l'avortement* se transformant, par exemple, en *maternité volontaire*), le discours électoral n'en est pas moins témoin et facteur d'institution de rapports sociaux de sexe plus égalitaires.

Ces rapports peuvent passer par un usage plus inclusif des formes de référence à des personnes humaines. Si, au niveau de la langue, le genre est une question de catégorisation grammaticale, les linguistes féministes s'intéressent depuis quelques décennies à la question de la référence genrée et au rapport entre grammaire et société. Au niveau institutionnel (administratif, législatif, etc.) ces travaux ont entraîné une production importante de prescriptions officielles visant une égalité de traitement entre les sexes au niveau des textes. À travers un examen d'un choix de consignes rédactionnelles de pays et régions francophones et italo-phones en matière de féminisation, Daniel Elmiger et Verena Tunger se penchent surtout sur le traitement variable du masculin générique. Cet aspect leur permet de poser l'accent sur la prépondérance d'une approche purement lexicale au détriment d'une vision plus discursive. Qui plus est, la perspective croisée italien-français peut mener à une réflexion sur l'absence en Italie de réglementation

comparable à celle des pays francophones examinés.

En passant des normes langagières aux normes juridiques, Enrica Bracchi et Carolina Simoncini s'intéressent au système juridique italien en diachronie pour vérifier la possibilité d'une reconnaissance légale des couples du même sexe et des familles homoparentales dans un pays où les rapports Église-État conditionnent de manière significative les dynamiques sociales. L'article associe une analyse du contenu juridique des normes à une observation des néologismes lexicaux (*coppia di fatto*, *genitore sociale*...) et sémantiques (voir les arrêts qui re-sémantisent les notions de mariage, de famille, de noyau familial) repérables au fil de la jurisprudence récente en la matière.

Le rapport entre sources institutionnelles, construction du consensus et mise en discours des conflits sociaux traverse le reste du dossier. Les investigations qui composent la deuxième section abordent la violence envers les femmes comme rubrique pour l'action institutionnelle à plusieurs niveaux (national, européen, mondial) que le discours construit à l'articulation entre rapports sociaux de sexe, normes morales et raciales.

À partir d'une perspective communicationnelle et lexicologique, Myriam Hernandez-Orellana et Stéphanie Kunert effectuent une analyse comparative d'occurrences du concept de *genre* sur les textes officiels français et internationaux relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes. Les résultats de cette observation systématique permettent d'avancer des hypothèses quant aux raisons de l'occultation du concept dans les textes français que les auteurs éclairent à la lumière d'une série d'entretiens conduits auprès d'agents de l'État. Ces derniers révèlent les négociations dont ces textes sont issus et la double contrainte qui gouverne l'action des acteurs politiques nationaux à la fois soumis aux prescriptions internationales et aux exigences du rang politique d'appartenance.

Michela Fusaschi mobilise un savoir anthropologique pour recadrer la question des « mutilations génitales féminines » en Italie et dans l'Union Européenne à l'intérieur d'un plus vaste ensemble de « modifications génitales féminines » dont seulement celles pratiquées sur des femmes *Autres*, c'est-à-dire africaines et immigrées, sont considérées comme relevant de la catégorie des violences. Son examen critique de la « raison humanitaire » dans le discours onusien, européen et italien à ce sujet met l'accent sur l'exploitation et la manipulation des statistiques pour des finalités politiquement ambiguës et sur les problèmes que pose l'item *mutilation* dans la communication avec les *Autres* qui parfois perçoivent le terme comme ethnocentrique et stigmatisant.

De la troisième section émerge une idée du genre comme « objet permanent de contestation » (Scott in Krikorian et al., 2014). Dans l'article d'Elisa Ravazzolo, la controverse qui a animé l'Assemblée Nationale sur le projet de loi ouvrant le mariage

aux couples de même sexe prend la forme d'une confrontation radicale et polarisée entre les rôles actanciels de Proposant et d'Opposant. La langue revêtant une fonction essentielle à l'institution de l'activité parlementaire et des relations sociales, les stratégies argumentatives déployées dans ce conflit idéologique font la part belle à la manipulation des signes linguistiques et à leur définition en discours.

La section se termine par deux contributions qui explorent l'« anatomie politique » (Mathieu, 2013) d'une controverse, encore ouverte, qui oppose l'Église catholique à la dite « théorie du genre ». Romain Carnac décrit les étapes événementielles et discursives qui ont amené l'institution ecclésiastique à intervenir dans le débat français contemporain autour de questions touchant aux identités de genre, de sexe et aux sexualités en érigeant le « *gender feminism* » en épouvantail. L'invention progressive de cet « ennemi imaginaire » s'ancre dans une stratégie rhétorique rapprochant le registre du discours catholique de celui qui prévaut dans la sphère séculière (arguments d'ordre logique, savoirs présentés comme scientifiques, opposition aux doctrines individualistes et néolibérales auxquelles l'ennemi est assimilé). Ainsi, « l'Église témoigne d'une volonté de se positionner comme acteur de premier plan au sein d'un mouvement global de contestation qui traverse aujourd'hui les sociétés industrielles avancées ».

Pour finir, Sara Garbagnoli ancre son analyse de ce même discours réactionnaire à l'intérieur d'un horizon théorique issu du féminisme matérialiste et des études sociologiques sur la valeur performative des discours autorisés. Cette perspective lui permet d'analyser la croisade vaticane comme une contre-attaque à l'entreprise épistémologique menée par les études de genre pour la dé-naturalisation du binarisme sexuel, de genre et de l'ordre hétérosexuel. Ainsi, « [l]a réaction du Vatican à l'émergence des études de genre se configure [...] comme un dispositif discursif de re-naturalisation de la sexualité hétérosexuelle ».

Le numéro se clôt par une section « Varia » dans laquelle Audrey de Ceglie et Chrysta Pélissier nous proposent une réflexion sur les stratégies communicationnelles par lesquelles le genre devient un outil de rassemblement communautaire sur la Toile à partir de l'exemple du réseau social professionnel Viadeo. La section est suivie par deux comptes rendus d'ouvrages récents dont les questionnements se situent au croisement entre sciences du langage et de la communication et études de genre.

Le tableau ici présenté montre que les acteurs institutionnels élaborent et valident des catégories pour dire et penser le réel, parfois en introduisant du discontinu dans le continu, et que le problème se pose lorsque des catégories descriptives se transforment en normes et en principes d'exclusion (Scott, 1988 [1986]). Or, la perspective qui émerge des contributions ici réunies postule la nécessité de traverser des frontières disciplinaires pour interroger les pratiques discursives de ces acteurs mêmes dont le rôle

est celui de tracer des frontières : entre savoirs différents, entre dicible et indicible, entre norme et hors norme, et, étant donné le thème du numéro, entre féminin et masculin, entre hétérosexuel et homosexuel.

Si les institutions valident, établissent ou tentent d'établir des systèmes de signification et des valeurs, c'est-à-dire des oppositions entre termes, en les naturalisant, en les mythifiant, une pensée qui explore et questionne ces processus permet de comprendre comment ces zones d'opposition font sens non pas dans l'abstraction mais dans la matérialité des rapports humains.

Bibliographie

- Baden, S. et Goetz, A.M. 1997. « Who needs [sex] when you can have [gender]? Conflicting discourses on gender at Beijing ». *Feminist Review*, n° 56, pp. 3-25.
- Benveniste, É. 1969. *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, tome I. Paris : Minuit.
- Douglas, M. 1999 [1986]. *Comment pensent les institutions*. Paris : La Découverte/MAUSS, trad. it. Il Mulino, 1990.
- Duchêne, A. 2004. « Construction institutionnelle des discours : idéologies et pratiques dans une organisation supranationale ». *Travaux de neuchâtelois de linguistique*, n° 40, pp. 93-115.
- Falquet, J. 2003. Femmes, féminisme et « développement » : une analyse critique des politiques des institutions internationales. In : *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*. Paris : Karthala, pp. 75-112.
- Krieg-Planque, A. et Oger, C. 2010. « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication ». *Mots. Les langages du Politique*, n° 94, pp. 91-96.
- Krikorian et al. 2014. « History trouble. Entretien avec Joan W. Scott ». *Vacarme*, n° 66, pp. 218-248. URL: <<http://www.vacarme.org/article2325.html>> [consulté le 15/03/2014].
- Maingueneau, D. 1991. *L'Analyse du discours : introduction aux lectures d'archive*. Paris : Hachette.
- Mathieu, N.-C. 2013. *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris : Editions iXe.
- Oger, C. et Ollivier-Yaniv, C. 2003. « Analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive : vers une anthropologie des discours institutionnels ». *Mots. Les langages du politique*, n° 71, pp. 125-144.
- Oger, C. et Ollivier-Yaniv, C. 2006. « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel ». *Mots. Les langages du politique*, n° 81, pp. 63-77.
- Orlandi, E. 1996. *Les formes du silence : dans le mouvement du sens*. Paris : Editions des cendres.
- Raus, R. 2013. *La terminologie multilingue - La traduction des termes de l'égalité H/F dans le discours international*. Bruxelles : De Boeck.
- Scott, J. 1988 [1986]. « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique ». *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, pp. 125-153, trad. it 1987, *Rivista di storia contemporanea*, n° 4, pp. 560-586.
- Searle, J. 1998. *La Construction de la réalité sociale*. Paris : Gallimard.
- Searle, J. 2005. « What is an institution? ». *Journal of Institutional Economics*, n° 1, pp. 1-22.
- Wittig, M. 2001[1980]. On ne naît pas femme. In : *La Pensée straight*. Paris : Balland, pp. 51-64.